



## Oncle décédé en 2014

Par **Baloualf**, le **22/03/2022** à **23:56**

Bonjour,

Je viens d'apprendre le décès de mon parrain décédé en 2014. Pas marié pas d'enfant. Avait des biens. 2 demi-sœur dont ma maman décédée en 2012. Je suis sa filleuil. Il avait fait 1 testament écrit en faveur de ma maman lettre qui lui avait remise ainsi qu'à moi. Lettre que j'ai toujours. La question pourquoi ma tante et moi n'avons pas été avertis de son décès

Par **youris**, le **23/03/2022** à **10:49**

bonjour,

qui voulez-vous qui vous prévienne ?

il appartient aux proches d'un défunt de prévenir la famille.

votre oncle a pu refaire un testament annulant ou modifiant le précédent.

êtes-vous certain qu'un notaire a été saisi pour régler la succession de votre oncle.

salutations

Par **Baloualf**, le **23/03/2022** à **15:02**

Oui le notaire gère son patrimoine. En plus il avait connaissance de mon existence. Après qu'il est fait un autre testament il n'y a pas de soucis s'était sa décision, mais s'est le fait qu'à sa famille "proche" n'est pas été averti de son décès (lien du sang)

Par **Baloualf**, le **23/03/2022** à **15:04**

Le testament qu'il avait remis à ma maman a été aussi transmis à son notaire : il l'avait notifié

Par **youris**, le **23/03/2022** à **17:43**

vous devez poser la question au notaire qui gérait le patrimoine de votre oncle.